



**RAPPORT**

**DE LA RÉUNION À COMPOSITION NON LIMITÉE  
DU COMITÉ MINISTÉRIEL AD HOC SUR LA  
REDDITION DES COMPTE POUR LES VIOLATIONS  
DES DROITS DE L'HOMME À L'ENCONTRE DES  
ROHINGYAS**

**Tenue en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des  
ministres des Affaires étrangères**

**Islamabad, République Islamique du Pakistan**

**22 et 23 mars 2022**

**RAPPORT DE LA RÉUNION À COMPOSITION NON LIMITÉE DU COMITÉ  
MINISTÉRIEL AD HOC DE L'OCI SUR LA REDDITION DES COMPTES POUR LES  
VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME À L'ENCONTRE DES ROHINGYA**

**Islamabad, République Islamique du Pakistan**

**22 mars 2022**

1. Le Comité ministériel ad hoc de l'OCI sur la reddition des comptes pour les violations des droits de l'homme à l'encontre des Rohingyas, a tenu une réunion à composition non limitée, le 22 mars 2022, à Islamabad, en marge de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, présidée par la République de Gambie.
2. La réunion a rappelé la décision de poursuivre une action en justice devant la Cour internationale de justice (CIJ), telle qu'approuvée par la 14<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet et la 46<sup>ème</sup> session du CMAE.
3. La réunion a reconnu le rôle central du Comité ministériel ad hoc de l'OCI et l'engagement ferme des membres du Comité à poursuivre l'action en justice et la reddition des comptes au profit des musulmans Rohingya ;
4. La réunion a réitéré son appel à tous les États membres de l'OCI pour soutenir le travail du Comité ministériel ad hoc de l'OCI pour poursuivre l'action en justice et la reddition des comptes au profit pour les musulmans Rohingya ;
5. La réunion s'est félicitée de la déclaration du Secrétaire général de l'OCI et a salué son engagement résolu quant à l'éveil des consciences à l'échelle mondiale sur la situation difficile des Rohingya et ses efforts constants pour galvaniser le soutien de la communauté internationale à la cause des musulmans Rohingya.
6. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de redoubler les efforts collectifs de l'OCI et d'établir une feuille de route sur la voie à suivre pour profiter de l'élan actuel sans précédent pour rendre justice et rendre des comptes aux musulmans rohingyas en vue de parvenir à une solution juste, définitive et durable à leur sort.

7. La réunion a également été informée par la Gambie, président du Comité, de l'état de l'affaire contre le Myanmar à la Cour internationale de justice (CIJ), des efforts récents déployés par la Gambie et de la voie à suivre concernant cette affaire.
8. La réunion s'est déclarée profondément préoccupée par les rapports continus sur les graves violations des droits de l'homme et d'abus par les forces de défense et de sécurité, ainsi que par la persistance de violations flagrantes des droits de l'homme des musulmans rohingyas, y compris après le coup d'État militaire du 1er février 2021 au Myanmar.
9. La réunion a souligné l'importance de tenir pour responsables toutes les personnes ayant commis des actes brutaux et de crimes contre les musulmans rohingyas, afin de rendre justice aux victimes en faisant recours à tous les instruments juridiques et les mécanismes judiciaires internationaux, y compris la Cour internationale de justice.
10. La réunion s'est déclarée profondément préoccupée par les restrictions actuelles de l'accès humanitaire dans l'État de Rakhine, y compris le refus d'accès aux soins de santé pour les Rohingyas, en particulier dans le contexte de la COVID-19.
11. La réunion a salué le rôle prépondérant de la Gambie, en tant que Président du Comité ministériel ad hoc de l'OCI, pour avoir été le fer de lance des efforts de l'OCI sur la scène internationale afin de s'assurer que le Myanmar se conforme pleinement aux normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme ;
12. La réunion a exprimé sa gratitude à la République populaire du Bangladesh et aux autres États membres de l'OCI pour leur générosité dans l'accueil et l'hébergement des réfugiés Rohingya ; et a félicité le gouvernement du Bangladesh pour avoir contenu la propagation du virus COVID-19 dans les camps Rohingya depuis le début de la pandémie et pour avoir inclus les réfugiés musulmans Rohingya dans la campagne nationale de vaccination.
13. La réunion a appelé tous les États membres de l'OCI et la communauté internationale à soutenir davantage le Bangladesh pour fournir une assistance

humanitaire aux réfugiés Rohingya jusqu'à leur rapatriement volontaire, sûr, digne et durable au Myanmar.

14. La réunion a souligné les efforts collectifs qui ont conduit au verdict historique et unanime de la CIJ, en janvier 2020, sur les mesures provisoires, exhortant le Myanmar à cesser toutes les actions qui pourraient être assimilées à un génocide et à préserver toute preuve liée à tout acte de génocide.
15. La réunion a salué les efforts entrepris par Leurs Excellences le Président de la Gambie, le Premier ministre du Bangladesh et le Secrétaire général de l'OCI en adressant une lettre conjointe aux chefs d'État de tous les États membres de l'OCI, les appelant à soutenir généreusement l'affaire.
16. La réunion a exprimé sa gratitude aux Etats membres de l'OCI et aux institutions de l'OCI qui ont contribué au compte spécial créé aux fins de couvrir les honoraires relatifs à l'affaire.
17. La réunion a exprimé son appréciation à la République de Turquie et à la République populaire du Bangladesh pour avoir fourni, chacune une contribution additionnelle d'un montant de 200.000 dollars américains, destinée à couvrir les frais Juridique liés à l'affaire.
18. La réunion a appelé tous les autres États membres de l'OCI à fournir le soutien nécessaire, y compris la contribution financière pour la procédure judiciaire, sur une base volontaire, conformément aux principes de partage du fardeau et de responsabilité partagée, et dans l'esprit de la solidarité islamique.
19. La réunion a réitéré que la Gambie, en sa qualité de Président du Comité, a le mandat de la Conférence Islamique au Sommet et du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères pour poursuivre son action en justice contre le Myanmar devant la CIJ.
20. La réunion a exhorté le Myanmar à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à rétablir les droits légitimes des musulmans rohingyas, notamment le droit à la citoyenneté.
21. La réunion s'est déclarée profondément préoccupée par la propagation continue de fausses nouvelles, de discours de haine et de rhétorique

incendiaire, en particulier par le biais des réseaux sociaux, ciblant les musulmans rohingyas et a appelé le Myanmar à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la propagation de la discrimination et des préjugés et pour combattre l'incitation à la haine contre les musulmans rohingyas.

22. La réunion a appelé le gouvernement du Myanmar à prendre des mesures concrètes pour assurer le retour et la réinstallation volontaires, sûrs, dignes et durables des Rohingyas dans leur patrie légitime à savoir l'État de Rakhine au Myanmar.
23. La réunion a exhorté le Myanmar à se conformer pleinement au verdict de la Cour sur les mesures provisoires et à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la perpétration de tous les actes de génocide contre les Rohingyas.
24. La réunion a appelé les États membres de l'OCI et la communauté internationale à aider au rapatriement volontaire des musulmans rohingyas vers leur patrie au Myanmar.
25. La réunion a également réitéré les appels persistants de l'OCI à ses États membres et à la communauté internationale quant au recours à toutes les mesures politiques et économiques efficaces pour amener le Myanmar à se conformer à ses obligations internationales.
26. La réunion a demandé au Président de solliciter les États membres non membres de l'OCI et les organisations philanthropiques afin qu'ils contribuent au compte spécial consacré à cette affaire ;
27. La réunion a exhorté les membres du Comité ministériel ad hoc de l'OCI sur la reddition des comptes pour les violations des droits de l'homme contre les Rohingyas à poursuivre son mandat pour mener à bien les tâches suivantes : veiller à la reddition des comptes et de la justice pour les violations flagrantes des droits de l'homme internationaux et des lois et principes humanitaires ; aider à la collecte d'informations et de preuves aux fins de la reddition des comptes ; mobiliser et coordonner le soutien politique international pour la

reddition des comptes pour les violations des droits de l'homme contre les Rohingyas au Myanmar ;

28. La réunion a appelé à galvaniser et à maintenir le soutien de la communauté internationale pour assurer un retour sûr, digne, volontaire et durable de tous les réfugiés musulmans Rohingya et des personnes déplacées internes au Myanmar, afin de restaurer la nationalité et les droits de citoyenneté des Rohingya et de protéger les droits des minorités musulmanes au Myanmar.

\*\*\*\*\*

NJD-29032022